



DÉCRYPTAGE

FLASH INFO

employeurs
publics

Retraite pour invalidité & complétude des dossiers

Afin que **le traitement du dossier d'invalidité** puisse être **réalisé** dans de **bonnes conditions**, celui-ci doit être complet et contenir :

- Les **pièces relatives à la carrière**, à envoyer en téléversement,
- Les **pièces médicales obligatoires**, à envoyer par courrier.

Tout dossier dont la liste des pièces médicales sera incomplète sera systématiquement renvoyé.

Actuellement, le délai de traitement du dossier est d'environ trois mois à compter de la date de réception du dossier complet par la CNRACL.

[J'accède à la liste complète des pièces justificatives invalidité](#)